



PÔLE RESSOURCES
Direction des Ressources Humaines

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250324-2691C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 02/04/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 2 avril 2025 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 24 mars 2025

79 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1/2691C)

L'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précise que « Les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L.412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. [...] ». »

Les besoins de la collectivité nécessitent l'ouverture, la fermeture ou la transformation d'emplois permanents et la révision de l'état des emplois comme suit :

- **Suppression de postes**

À compter du 01/04/2025

Les postes détaillés ci-dessous sont supprimés suite à une modification de l'organisation des services concernés :

Poste	Catégorie	Grade	Description du poste	Temps complet (TC)/non complet (TNC) avec précision du pourcentage
3266	C	Adjoint administratif	Accueil et secrétariat	TC
2179	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
4001	A	Ingénieur	Architecte	TC
2188	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
2169	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
2180	B	Technicien	Dessinateur projeteur	TC
2198	B	Technicien	Dessinateur projeteur	TC
2794	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
2197	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
2196	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
2159	A	Ingénieur	Architecte responsable travaux neufs	TC
2974	B	Technicien	Technicien bâtiment	TC
1779	C	Adjoint technique	Balayeur	TC

- **Transformation de postes**

À compter du 01/04/2025

Les postes détaillés ci-dessous sont supprimés et les postes correspondants sont créés à la même date afin de correspondre à la situation statutaire des agents les occupant à cette date.

Postes supprimés				Postes créés			
Poste	Catégorie	Grade	Quotité de travail (en %)	Catégorie	Tous les grades du cadre d'emplois de :	Description du poste	Quotité de travail (en %)
1918	C	Adjoint Technique	100	C	Agent de Maîtrise	Responsable des ambassadeurs du tri	100
2128	A	Vétérinaire	100	A	Ingénieur	Responsable du pôle animaux, conservation et science	100
2255	A	Attaché	100	A	Ingénieur	Chargé de mission développement économique	100
2294	C	Adjoint Administratif	100	B	Rédacteur	Gestionnaire formation	100
2345	C	Adjoint Technique	100	C	Agent de Maîtrise	Technicien informatique des écoles	100
2619	C	Adjoint technique	100	C	Agent de Maîtrise	Réfèrent des agents d'entretien du	100

						Centre Sportif Régional	
2702	A	Attaché	100	A	Ingénieur	Chargé de mission développement économique	100
2757	C	Adjoint technique	100	C	Adjoint Technique	Maîtresse de maison	50,15
3166	C	Adjoint Technique	100	C	Agent de Maîtrise	Coordinateur technique secteur nautique	100
3599	C	Agent de Maîtrise	100	B	Technicien	Chef cuisinier	100
3706	C	Adjoint administratif	100	B	Rédacteur	Gestionnaire RH	100
1572	A	Attaché	100	A	Administrateur	Directeur de la Communication	100
3921	C	Adjoint Technique	100	C	Agent de Maîtrise	Logisticien évènementiel	100
4174	A	Attaché	100	A	Administrateur	Directeur général délégué à l'innovation et à l'évaluation	100
4280	C	Adjoint Technique	100	C	Agent de Maîtrise	Dessinateur topographe	100
4281	C	Adjoint Technique	100	C	Agent de Maîtrise	Dessinateur topographe	100
4295	B	Technicien	100	A	Ingénieur	Responsable du Bureau d'Etudes	100
4324	C	Adjoint technique	100	C	Agent de Maîtrise	Technicien d'intervention	100
4340	C	Adjoint technique	100	C	Agent de Maîtrise	Coordinateur qualité	100
4347	C	Adjoint technique	100	C	Agent de Maîtrise	Adjoint au chef d'équipe	100
1655	A	Attaché	100	A	Administrateur	Directeur des Finances	100
4362	C	Adjoint technique	100	C	Agent de Maîtrise	Dessinateur topographe	100
4607	C	Adjoint technique	100	C	Agent de Maîtrise	Référent des activités nettoyage et restauration	100
4680	B	Rédacteur	100	A	Attaché	Chargé de mission coordination territoriale	100
4675	C	Adjoint technique	100	B	Rédacteur	Responsable de l'équipe des chargés de relation usagers	100

Le Comité Social Territorial a été saisi de l'ensemble des modifications proposées. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

- **Création de postes :**

À compter du 01/04/2025

Les emplois suivants sont créés suite à une modification de l'organisation des services concernés :

Catégorie	Tous les grades du cadre d'emplois des :	Description du poste	Temps complet (TC)/non complet (TNC) avec précision du pourcentage
C	Adjoint administratifs	Agent d'information service public de la Rénovation de l'Habitat PACTE	TC
A	Attachés	Responsable administratif et financier mis à disposition du MISE (poste 5010)	TC
A	Attachés	Juriste contrats publics (poste 5011)	TC

Il est précisé que ces postes pourront être pourvus le cas échéant par des agents contractuels de droit public, si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté (art. L.332-8-2° CGFP). Dans ce cas, le niveau de recrutement est fixé par référence au statut particulier du cadre d'emploi auquel appartient le grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les modifications ci-dessus, apportées au tableau des effectifs des emplois permanents,
- approuve la mise à jour au 01/04/2025 du tableau des effectifs.
- décide de pourvoir le cas échéant les emplois permanents mis à jour par le recrutement d'agents contractuels de droit public si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté (art. L.332-8-2° CGFP),
- fixe, le cas échéant, le niveau de rémunération des agents contractuels en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- indique que les crédits correspondants sont bien inscrits au budget primitif de Mulhouse Alsace Agglomération,
- autorise l'autorité territoriale à signer tout acte afférent.

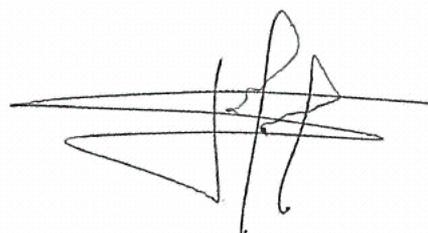
La délibération est votée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN